

4<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU PROJET DE RÈGLEMENTS :  
**QUATRE ANS PLUS TARD, IL EST TEMPS DE FINALISER  
L'INTERDICTION FÉDÉRALE DES SAVEURS DANS LE VAPOTAGE**



**Ottawa, Montréal, Edmonton, 19 juin 2025** – Après quatre années d'inaction du gouvernement fédéral, des groupes antitabac demandent au nouveau gouvernement de Carney d'accélérer l'adoption de mesures de santé publique visant à protéger les jeunes contre la dépendance à la nicotine.

Le 19 juin 2021, Santé Canada a publié un projet de règlement qui aurait empêché les fabricants de tabac et de nicotine d'ajouter des arômes et des édulcorants aux liquides des cigarettes électroniques. À l'époque, Santé Canada avait dit que le projet de règlement aiderait à combattre « l'augmentation rapide du vapotage chez les jeunes au Canada » car les « arômes alléchants [auraient] contribué à l'augmentation du vapotage chez les jeunes ».

Pourtant, malgré les promesses répétées du gouvernement Trudeau selon lesquelles cette importante mesure de protection serait finalisée « bientôt », les fabricants de tabac bénéficient encore à ce jour de la permission d'utiliser des arômes qui incitent les jeunes à essayer des produits de vapotage et à consommer de la nicotine.

« L'interdiction des arômes dans les liquides nicotiniques des produits de vapotage vendus sur le marché libre est une mesure fondamentale et nécessaire pour protéger les jeunes contre la dépendance à la nouvelle génération de produits de l'industrie du tabac », explique **Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.**

« Sans ces contrôles, l'industrie continuera d'exploiter la curiosité et les préférences gustatives des jeunes, les incitant à ingérer une drogue et des substances toxiques qui présentent de **sérieux risques** pour leur cerveau en développement et **leur santé en général**. Les saveurs confèrent un attrait amusant et une apparence inoffensive aux produits de vapotage nicotinique, ce qui diminue la compréhension des jeunes quant aux risques inhérents à ces produits hautement addictifs. »

Malgré l'appui dont jouie une interdiction fédérale des arômes, notamment au sein des [principaux organismes de santé](#) et des [gouvernements provinciaux et territoriaux](#), en plus des appels répétés en ce sens des [médecins-hygiénistes en chef provinciaux et fédéral](#), dont la Dre Theresa Tam de l'Agence de la santé publique du gouvernement, cette réglementation ne cesse d'être reportée, notamment suivant [plusieurs réunions](#) avec les fabricants de tabac et de nicotine.

« Céder à la pression de l'industrie a déjà nui à des centaines de milliers d'enfants et d'adolescents canadiens et continuera de le faire jusqu'à ce que ces produits soient retirés du marché », a déclaré **Cynthia Callard, directrice générale de Médecins pour un Canada sans fumée**. La dernière Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues chez les élèves (ECADE) menée par Santé Canada estime qu'en 2023, [27 % des élèves en fin de secondaire vapotaient](#) avec la moitié qui le faisait tous les jours.

« Les diplômés du secondaire de cette année étaient en première année du secondaire lorsque cette réglementation a été initialement déposée. Les tergiversations incessantes du gouvernement fédéral ont inutilement permis à une toute nouvelle cohorte d'élèves du secondaire d'être victime de la mise en marché de la nicotine », a ajouté **Mme Callard**.

Affiché sur le site Web de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, et sur la base des données de l'[enquête gouvernementale ECADE](#), [un compteur](#) indique en temps réel le nombre estimé d'élèves du secondaire qui ont commencé à vapoter depuis que l'honorable Marjorie Michel est devenue ministre de la Santé le 13 mai 2025.

**Sans interdiction des arômes pour dissuader les jeunes de vapoter, le taux d'adoption du vapotage chez les jeunes du secondaire est estimé à 1 088 chaque semaine, ou 155 par jour. Plus de 5 500 jeunes ont déjà commencé à vapoter depuis la nomination de la ministre actuelle de la Santé le 13 mai dernier.**

**Les Hagen, directeur général d'ASH Canada**, interpelle le gouvernement sur son inaction : « Encore combien d'autres adolescents devront devenir dépendants à la nicotine avant que le gouvernement fédéral ne décide enfin d'intervenir ? La ministre de la Santé peut-elle informer les Canadiens du nombre seuil de jeunes en situation de dépendance nécessaire pour justifier des restrictions fédérales sur les produits de vapotage aromatisés ? La ministre suivra-t-elle les conseils de son médecin-hygiéniste en chef, de même que celui de chaque province et territoire? »

« Les mesures pour prévenir la toxicomanie et les maladies chez les enfants et adolescents contribuent à une économie canadienne forte servent un objectif national louable, » ajoute **Cynthia Callard**. « Nous exhortons le ministre Michel à soumettre sans plus tarder le règlement finalisé au Cabinet pour approbation finale. »

- 30 -

Contact :

- Flory Doucas — Coalition québécoise pour le contrôle du tabac — 514-515-6780; [fdoucas@cqct.qc.ca](mailto:fdoucas@cqct.qc.ca)
- Cynthia Callard – Médecins pour un Canada sans fumée — 613-600-5794; [ccallard@smoke-free.ca](mailto:ccallard@smoke-free.ca)
- Les Hagen — Action on Smoking & Health — 780-919-5546; [hagen@ash.ca](mailto:hagen@ash.ca)